Compte-rendu de l'audio-conférence du 15 avril 2020

En raison du lundi de Pâques, l'audioconférence a eu lieu ce mercredi 15 avril. Comme la semaine dernière, les représentants en CHS ont été conviés.

Semaine du 6 au 10 avril 2020

Situation des effectifs DDFIP87 – COVID19

Date	Effectifs présents dans les services	Effectifs en Télétravail	Services Fermés	Effectifs en A.S.A	Agents malades ou en suspicion de COVID19
06/04/20	124	96	0	322	2
07/04/20	134	97	0	315	2
08/04/20	128	97	0	319	2
09/04/20	130	97	0	315	2
10/04/20	116	97	0	333	2

Informations RH:
Une seconde livraison de masques est arrivée à la DDFIP87; ils sont réservés aux collègues des trésoreries hospitalières, aux agents assurant l'accueil sur rendez-vous **uniquement**. La direction peut actuellement tenir 25 jours.

Les chefs de services ont reçu un mode opératoire pour que chacun puisse se connecter à sa messagerie professionnelle; ce mail doit être transmis à chaque agent sur les boites mail personnelles. De même, 22 e-formations sont mises à dispositions des agents.

Un décret a enfin été pris pour le remboursement des frais de repas compte tenu de la fermeture des restaurants administratifs; la Direction attend le mode opératoire, qui sera diffusé aux collègues.

Par ailleurs, une ordonnance va être présentée pour imposer la prise de 5 jours congés et de 5 jours de RTT pour les agents en ASA; la Direction attend les consignes.

Le ministre a annoncé une prime de 1000€ pour les fonctionnaires qui travaillent; les premiers éléments donnés ce jour font apparaître qu'elle pourrait être inférieure à ce montant et conditionnée à des éléments inconnus à ce jour.

La campagne IR

Elle va débuter le 20 avril; jusqu'au 11 mai, les services seront fermés au public.
Ccependant, la Directrice insiste sur la nécessité d'accompagner les usagers afin que ces derniers ne se précipitent pas dans nos services lors de la réouverture; pour cela elle compte renforcer les équipes à près de 40% des effectifs pour répondre par téléphone et par courriel.
La DIRCOFI va renforcer le dispositif à raison d'un agent pour le SIP de Limoges, un pour Bellac et un pour Saint-Junien et Saint-Yrieix. Ces agents seront en télétravail.
Les centres de contact réouvrent dès lundi également. Et certaines directions nationales pourraient également délester les collègues.

Pour les agents qui seront en présentiel, la Direction prévoit de les installer dans les box de réception et sur des plateaux où les distances de "sécurité" seraient respectées.

Face à l'alerte de FO sur ce déconfinement massif des collègues qui seront obligatoirement amener à se croiser ou échanger, la Direction rappelle que la campagne IR est une mission prioritaire et qu'elle s'adaptera au flux des demandes...

La Direction attend également une nouvelle dotation de 26 ordinateurs portables et à rappeler que la saisie des déclarations 2042 ne peut s'effectuer qu'en présentiel.

De même, comme chaque année, le PCRP sera mobilisé pour les questions complexes.

Ainsi, pour les collègues obligés de travailler en présentiel, la Direction assure qu'il n'y a pas lieu d'être anxieux à partir du moment où les gestes barrières sont respectés. Cependant, le médecin de prévention a insisté sur le nettoyage des surfaces et sur la nécessité de fournir du gel hydroalcoolique ainsi que des serviettes à usage unique.

Et, pendant ce temps-là, à l'ESI de Limoges

Les missions prioritaires sont : Editique, Assistance de proximité (AT, CID, SIL), Développement (RECMEN et PEZ=Pensions), et l'exploitation REC. En gros, toute les missions de l'ESI de Limoges sont dans le PCA de la DISI.

Les services d'assistances de proximités et d'éditique sont sur le site. Les gestes barrières leurs sont rappelés régulièrement. Ils ont à leur disposition des lingettes désinfectantes, des gants fins, le gel hydroalcoolique a dû arrivé (réception prévue en début de semaine de mémoire). Une fois que leur travail est terminé, il l'indique à leur chef et peuvent partir. Ils sont considéré en mission et ne pointent donc plus.

Les agents des autres services sont en télétravail pour certains ou en autorisation d'absence (AA). Le manque de matériel empêche de pouvoir faire télétravailler plus de monde, mais ce problème est national.
La prise en charge de la restauration des agents sur site par la DG est une question toujours en suspens. Pour l'instant, les agents concernés doivent garder leur

justificatifs.Pareil pour les report de congés qui est toujours sans réponse de la DG.

Les éditions prioritaires pour l'ESI de Limoges sont les lettres-chèque, les ASAP et Clic-ESI.

Lors du dernier CHS, le DISI a indiqué que:

Les agents sur site auront accès à des masques à raison de 2 masques/jours/agents et obligation de les porter.

Les agents de la CID pourront se déplacer sur les directions, de manière exceptionnelle, pour mettre en place les nouveaux mopieurs SOLIMP3. Pour permettre aux Directions concernées de pouvoir continuer à imprimer. Les agents de la CID devront suivre scrupuleusement les gestes barrières pendant les installations bien évidemment.
Les OS ont signalé qu'il y avait un gros problème de communication notamment concernant les agents en AA. Quand cela sera possible, la DISI/Chef d'établissement d'ESI vont habiliter les agents au webmail pour qu'ils puissent accéder aux informations.

Pour le SLREC, ils sont en demi-équipe pour réaliser les missions du service du lundi au mercredi. Chaque semaine, l'équipe qui travaille permute avec celle qui était en AA. Une fois que leur boulot est fini, ils repartent à la maison avec la validation de leur cheffe de service.

La prochaine audio-conférence aura lieu mardi prochain.

Pour FO DGFIP 87: Lydie Peyrichout, Patricia Violet et Corinne Andrieux

BULLETIN D'ADHESION

FO DGFiP

NOM : ---------- PRÉNOM : ----------

N°DGI ou N°AGORA : ---------- ADRESSE MÈL : ----------

GRADE : ---------- QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : -------- %

AFFECTATION : ----------

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFiP)

Fait à ---------- le ----------

(signature)

→ **66 %** *de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu*